

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

## LAGOR GEL NETTOYANT JAVEL SANS RINCAGE 1L Réf. CW24

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

#### Identification de la substance ou de la préparation :

Nom : NETTOYANT AVEC JAVEL 2.3%  
Code du produit : 16115104

#### Identification de la société/entreprise :

Raison sociale : McBRIDE CE IEPER (YPLON S.A)  
Adresse : Paddevijverstraat 49.8900.IEPER. Belgique  
Téléphone : 32 (0) 57 22 89 22  
Télécopie : 32 (0) 57 22 89 26  
Product.legislation@mcbride.eu

#### N° de téléphone en cas d'urgence +32 (0) 57 22 89 22

Utilisation de la substance/préparation : nettoyant tout avec javel pour des petites surfaces lavables (dégraissant, hygiène...)

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit n'est pas classé comme inflammable. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Risque d'effets irritants pour les yeux et la peau.

Classement de la préparation :



Irritant

R 36/38 Irritant pour les yeux et la peau

### 3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Libellés des phrases R figurant au paragraphe 3 : voir paragraphe 16

Substances Dangereuses représentatives :

(présente dans la préparation à une concentration suffisante pour lui imposer les caractères toxicologiques qu'elle aurait à l'état pur à 100%)

Cette préparation ne contient aucune substance dangereuse de cette catégorie.

Autres substances apportant un danger :

CAS	Nom	Symb.	R :	%
215-185-5	HYDROXYDE DE SODIUM	C	35	0 <= x % < 2.5
231-668-3	HYPOCHLORITE DE SODIUM	C N	34 50 31	0 <= x % < 2.5
222-059-3	DIMETHYLTETRADECYL AMINOXIDE 25%	Xi N	38 41 50	0 <= x % < 2.5
500-223-8	LAURYLETHERSULPHATE DE SOUDE 70%	Xi	38 41	0 <= x % < 2.5

Substances présentes à une concentration inférieure au seuil minimal de danger :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

Autres substances ayant des Valeurs Limites d'Exposition professionnelle :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

### 4. PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si les symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

Distribué par COLDIS S.A.S.

ZAC du Plan - 230 Avenue du Counoise

84320 Entraigues-sur-la-Sorgue

Tél : 04.90.33.31.12 Fax : 04.90.33.39.57 - e-mail : [information@coldis.fr](mailto:information@coldis.fr)

Date de dernière mise à jour : 26/05/11

Page 1 sur 5

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

En cas d'exposition par inhalation :

En cas d'inhalation massive transporter le patient à l'air libre et le garder au chaud et au repos.

En cas de projection ou de contact avec la peau :

Enlever les vêtements imprégnés et laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu.

NE PAS utiliser des solvants ou des diluants.

En cas de projection ou de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Adresser le sujet chez un ophtalmologiste, notamment s'il apparaît une rougeur, une douleur ou une gêne visuelle.

En cas d'ingestion :

En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin.

Garder au repos. NE PAS faire vomir.

Faire immédiatement appel à un médecin et lui montrer l'étiquette.

## **5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

Non concerné

## **6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL**

Précautions individuelles :

Eviter tout contact avec la peau et les yeux.

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Précautions pour la protection de l'environnement :

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Placer les fûts en vue de l'élimination de déchets récupérés selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13)

Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

## **7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le produit.

Manipulation :

Manipuler dans des zones bien ventilées.

Prévention des incendies :

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Equipements et procédures recommandées :

Pour la protection individuelle, voir paragraphe 8

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

Eviter le contact du produit avec la peau et les yeux.

Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.

Ne jamais ouvrir les emballages par pression.

Stockage :

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit sec.

Le sol des locaux sera imperméable et formera cuvette de rétention afin qu'en cas de déversement accidentel, le liquide ne puisse se répandre au dehors.

## **8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE**

Utiliser des équipements de protection individuelle selon la Directive 89/686/CEE.

Distribué par COLDIS S.A.S.

ZAC du Plan - 230 Avenue du Cunoise

84320 Entraigues-sur-la-Sorgue

Tél : 04.90.33.31.12 Fax : 04.90.33.39.57 - e-mail : [information@coldis.fr](mailto:information@coldis.fr)

Date de dernière mise à jour : 26/05/11

Page 2 sur 5

Mesures d'ordre technique :

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable.

Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

Valeurs limites d'exposition selon INRS ED 984 et Arrêté français du 30/06/04 :

France	VME-ppm	VME-mg/m <sup>3</sup>	VLE-ppm	VLE-mg/m <sup>3</sup>	Notes : TMP N° :
1310-73-2	-	2	-	-	- -

Valeurs limites d'exposition (2003-2006)

Suisse	VME-mg/m <sup>3</sup>	VME-ppm	VLE-mg/m <sup>3</sup>	VLE-ppm	Temps :	RSB :
1310-73-2	2 l mg/m <sup>3</sup>	-	2 l mg/m <sup>3</sup>	-	15min	-
ACGIH/TLV	TWA:	STEL :	Ceiling :	Définition:	Critères:	
1310-73-2	-	-	2 mg/m <sup>3</sup>	-	-	-

Protection respiratoire :

Lorsque les travailleurs sont confrontés avec des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.

Filtres anti-gaz (combinés et ventilation assistée) :

- A1, A2 ou A3 (marron)

Protection des mains :

Des crèmes protectrices peuvent être utilisées pour les parties exposées de la peau, elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit.

En cas de contact avec les mains prolongés ou répétés, utiliser des gants appropriés.

Type de gants conseillé :

- Nitrile

Protection des yeux et du visage :

Eviter le contact avec les yeux.

Porter des lunettes à coque.

Prévoir des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est manipulé de façon constante.

Protection de la peau :

Pour plus de détails voir paragraphe 11 de la FDS – informations toxicologiques

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations générales :

- Etat physique : gel limpide, couleur verte, odeur eucalyptus

Informations importantes relatives à la santé, sécurité et à l'environnement

- pH de la substance/préparation : > 11.5
- Quand la mesure du pH est possible, sa valeur est : non précisée
- Point/intervalle d'ébullition : non précisé
- Intervalle Point Eclair : non concerné
- Pression de vapeur : supérieure à 300 kPa (3 bar)
- Densité : +/- 1.026
- Hydro-solubilité : insoluble

Autres informations :

- Point/intervalle de fusion : non précisé
- Température d'auto-inflammation : non précisé
- Point/intervalle de décomposition : non précisé

## 10. STABILITE ET REACTIVITE

Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparation au-delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels que :

L'irritation des muqueuses et du système respiratoire, affection des reins, du foie et du système nerveux central.

Distribué par COLDIS S.A.S.

ZAC du Plan - 230 Avenue du Cunoise

84320 Entraigues-sur-la-Sorgue

Tél : 04.90.33.31.12 Fax : 04.90.33.39.57 - e-mail : [information@coldis.fr](mailto:information@coldis.fr)

Date de dernière mise à jour : 26/05/11

Page 3 sur 5

Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et dans les cas extrêmes, perte de conscience.  
Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme.  
Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.  
Des substances contenues laissent conventionnellement prévoir en cas d'application sur l'œil de l'animal, des lésions importantes qui apparaissent et qui persistent vingt-quatre heures au moins.  
Et qu'une application sur la peau saine et intacte d'un animal pendant une durée ne dépassant pas quatre heures provoque une inflammation importante qui persiste vingt-quatre heures au moins.  
La classification de ce produit a été établie conformément aux principes sur la manière de considérer le pH et sa contribution à la classification des préparations recommandées par l'Association Internationale de la Savonnerie de la détergence et des produits d'Entretien (conformément à la Directive 2001/60/CE portant Adaptation au Progrès Technique de la Directive sur les Préparations Dangereuses 99/45CE et introduisant un Nota Bene sur les préparations à pH extrême à l'annexe II, partie B, tables IV et IV A).

## 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Aucune donnée écologique sur la préparation elle-même n'est disponible.

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

Selon la Directive 2006/08/CE :

CE

222-059-3      DIMETHYLTETRADECYL AMINOXIDE 25%  
CI50 (Algue) 72h (mg/l)      CI50 > 0.1

## 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets :

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver la(les)étiquettes sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

Dispositions locales :

La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le CODE DE L'ENVIRONNEMENT, selon l'Ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie Législative du code de l'environnement.

On retrouve les différents textes de l'Article L. 541-1 à L 541-50 se trouvant au Livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV (Déchets), Chapitre I (Elimination des déchets et récupération des matériaux).

## 14. INFORMATION RELATIVES AUX TRANSPORTS

Exempté du classement et de l'étiquetage transport.

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air (ADR 2007 – IMDG 2006 – OACI/IATA 2007).

## 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Classification selon :

La directive dite <Toutes préparations> 1999/45/CE et ses adaptations.

Le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) et ses adaptations (Règlement (CE) n° 790/2009)

Classement de la préparation :



Irritant

Distribué par COLDIS S.A.S.

ZAC du Plan - 230 Avenue du Cunoise

84320 Entraigues-sur-la-Sorgue

Tél : 04.90.33.31.12 Fax : 04.90.33.39.57 - e-mail : [information@coldis.fr](mailto:information@coldis.fr)

Date de dernière mise à jour : 26/05/11

Page 4 sur 5

Contient du :

HYDROXYDE DE SODIUM  
DIMETHYLTETRADECYL AMINOXIDE  
LAURYLETHERSULPHATE DE SOUDE  
HYPOCHLORITE DE SODIUM

Risques particuliers attribués à la préparation et conseils de prudence :

R 36/38 Irritant pour les yeux et la peau  
S 24/25 Eviter le contact avec la peau et les yeux  
S 26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.  
S 28 Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Attention : ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore)  
S 2 Conserver hors de la portée des enfants.  
S 46 En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Dispositions particulières :

2630 détergents et savons (fabrication industrielle de ou à base de)

La capacité de production étant :

a) Supérieure ou égale à 5t/j A 2  
b) Supérieure ou égale à 1t/j, mais inférieure à 5 t/j D

Régime : A : autorisation ; D : déclaration ; S : servitude d'utilité publique ; C : soumis au contrôle périodique prévu par l'article L 512-11 du code de l'environnement.

Rayon : rayon d'affichage en kilomètres.

## 16. AUTRES DONNEES

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

### Libellés des phrases R figurant au paragraphe 3 :

R 31 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique  
R 34 Provoque des brûlures.  
R 35 Provoque de graves brûlures.  
R 38 Irritant pour la peau  
R 41 Risque de lésions oculaires graves  
R 50 Très toxique pour les organismes aquatiques